

Le 14 août 2025

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Immigration, de la Francisation
et de l'Intégration (MIFI)
875, Grande-Allée Est
3^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 4Y8

Objet : L'immigration étudiante universitaire : une valeur ajoutée pour le Québec

Monsieur le Ministre,

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) regroupe les établissements universitaires du Québec. Il soutient la mission et le développement des universités, promeut leurs intérêts, leur diversité et leur autonomie au bénéfice de la société.

À l'occasion de la consultation en vue de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, le BCI souhaite mettre en lumière quelques constats et enjeux propres à l'immigration étudiante universitaire.

Pour la première fois, des cibles en matière d'immigration étudiante sont imposées, en limitant le nombre de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) émis dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PÉÉ). Le volet diplômés du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a quant à lui été suspendu. Nous souhaitons rappeler, à l'instar de nos membres, l'apport des étudiantes et étudiants universitaires internationaux, mettre en relief certaines de leurs caractéristiques et souligner les effets néfastes de certaines mesures récentes et des orientations proposées. Ceux-ci ont déjà été présentés à de nombreuses reprises et sur diverses tribunes publiques, dans le cadre de travaux parlementaires sur le projet de loi n° 74 qui est devenu la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* adoptée en décembre 2024, et de l'adoption du décret 155-2025 en février 2025. Depuis plusieurs mois, les établissements universitaires constatent les effets préoccupants des mesures restrictives mises en place par les gouvernements du Canada et du Québec en matière d'immigration étudiante, en ce qui concerne les permis d'études et les CAQ. Entre avril 2024 et avril 2025, les universités québécoises ont enregistré une baisse marquée de 45,9 % des demandes d'admission en provenance de l'international¹. On peut déjà anticiper les effets de cette baisse sur les inscriptions de l'automne 2025. Dans leurs mémoires respectifs en réponse à cette consultation gouvernementale, plusieurs établissements universitaires ont documenté, chiffres et exemples à l'appui, les conséquences de cette diminution, pour eux et pour la société québécoise. Leurs préoccupations et leurs attentes sont d'ailleurs partagées par de nombreux acteurs des milieux d'affaires, scientifiques, culturels, diplomatiques et du monde municipal.

Les directions des établissements universitaires, les membres de leur corps professoral, ainsi que plusieurs universités partenaires à l'étranger en arrivent tous au constat désolant que les modifications intervenues récemment sur la gestion des CAQ, des permis d'études et du PEQ-volet diplômés ont créé un climat d'incertitude sans précédent et ont entaché sérieusement la réputation du Québec. L'attractivité des universités québécoises et la réputation du Québec à l'international en tant que destination d'études ont ainsi été fragilisées. Conscients de leur rôle stratégique dans les villes et régions du Québec, les établissements universitaires ont pourtant déployé au fil des années une série de mesures de soutien concrètes pour favoriser l'intégration et la réussite des étudiantes et étudiants universitaires internationaux. Parmi ces initiatives, on répertorie de nombreux outils d'information adaptés, des activités d'accueil structurées, des programmes de jumelage culturel et de mentorat, des services de francisation, des bourses d'études, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour la recherche de logement et d'emploi. Un soutien psychosocial est également offert afin de répondre aux besoins variés de cette population étudiante. Chaque année, les services destinés aux étudiantes et étudiants universitaires internationaux sont bonifiés, les pratiques ajustées, et les enjeux émergents sont traités avec rigueur et cohérence.

Par ailleurs, faut-il rappeler que la majorité des étudiantes et étudiants universitaires internationaux défraient l'ensemble des coûts de leur formation et ne représentent pas une dépense directe pour le gouvernement du Québec. Ces personnes sollicitent peu les services publics de santé, les services de garde ou le système scolaire, en raison notamment de leur jeune âge. Quant au logement, plusieurs initiatives engagées depuis dix ans en matière de logement étudiant universitaire un peu partout sur le territoire permettent aujourd'hui aux universités d'accueillir ces étudiantes et étudiants sans pression notable sur le marché locatif local.

Le CAQ, le PEQ-volet diplômés et le PSTQ

Le BCI demande de maintenir le nombre actuel de CAQ octroyés dans le cadre du PÉÉ et de préserver le PEQ-volet diplômés, sans restriction, pour les années 2024-2029. La présence des étudiantes et étudiants universitaires internationaux constitue un levier de développement pour l'ensemble du réseau universitaire québécois : elle permet de maintenir et de bonifier l'offre de formation, notamment dans des programmes clés où une masse critique d'inscriptions est essentielle à leur viabilité. Elle favorise l'internationalisation des contenus et l'intégration de cursus internationaux, tout en stimulant le développement de compétences interculturelles au sein de la population étudiante. Ces compétences sont aujourd'hui indispensables pour comprendre et agir dans un écosystème mondial en constante évolution.

Les étudiantes et étudiants universitaires internationaux dynamisent le développement de la recherche de pointe et de l'innovation au Québec. À l'automne 2024, plus de 62 000 personnes étaient inscrites à temps plein aux cycles supérieurs en recherche (maîtrise et doctorat) dans les universités québécoises. Fait marquant : près de la moitié d'entre elles provenaient de l'international. Dans certains programmes, elles sont même en forte majorité et sans elles, des laboratoires, centres et instituts ne pourraient pas mener à bien leurs programmes de recherche et d'innovation. Cette diversité est un moteur essentiel de créativité scientifique et un bassin de recrutement pour des emplois très qualifiés. Leur contribution est indispensable : sans elles, le Québec compromettrait sérieusement son potentiel d'innovation et sa capacité à demeurer compétitif sur la scène mondiale. Par ailleurs, après leur diplomation, si elles retournent dans leur pays, ces personnes contribuent à l'attraction et à l'intégration des chercheuses et chercheurs québécois dans des réseaux internationaux de recherche et d'innovation. C'est un facteur clé du succès de la science québécoise à l'échelle internationale.

Le MIFI, dans le cadre de cette consultation, nous invite à réfléchir sur la pertinence du PEQ et du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Sans entrer dans les détails des modalités de ces deux programmes dans le cadre de cette lettre, à notre avis, ces derniers jouent des rôles différents et complémentaires et ne peuvent se substituer l'un à l'autre, ni disparaître.

La contribution au Québec des étudiantes et étudiants universitaires internationaux est indéniable : elle permet notamment de répondre à des besoins de son marché du travail dans plusieurs domaines, par exemple le génie, le numérique, le quantique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial, l'environnement et les sciences de la vie², car les Québécoises et Québécois ne sont pas diplômés en nombre suffisant pour soutenir la demande. Par ailleurs, rappelons-le, leur présence au sein des universités québécoises est cruciale pour pouvoir maintenir vivants certains programmes d'études, pour développer la capacité de recherche et d'innovation et pour combler certains emplois qualifiés sur le territoire québécois.

La *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI²)³* positionne clairement le Québec comme un leader scientifique, en misant sur la recherche pour accroître la productivité et pour générer de la richesse collective. Elle vise à générer de la croissance et à hisser le Québec parmi les dix meilleures économies de l'OCDE en matière de recherche et développement (R-D). Pour y parvenir, elle mise notamment sur l'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans les domaines des STIM, sur une hausse du personnel en R-D en entreprise et sur une intensification des collaborations internationales. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans l'apport des étudiantes et étudiants universitaires internationaux qui renforcent la visibilité du Québec sur la scène internationale et stimulent l'innovation en entreprise, notamment par le biais des stages, des partenariats de recherche entreprise-université et de leur intégration dans les divers milieux de travail. La SQRI² le reconnaît d'emblée en promouvant leur contribution, avec l'appui du Fonds de recherche du Québec.

Les étudiantes et étudiants universitaires internationaux sont aussi des catalyseurs de partenariats internationaux, car leur présence au Québec est le plus souvent une condition à la conclusion d'accords de collaboration entre universités, par des projets de recherche conjoints, des cotutelles de thèses, des programmes bi-diplômants, des stages et des programmes de formation conjoints. Ces partenariats internationaux donnent accès à des savoirs, des ressources, des technologies, des équipements et des financements internationaux, notamment à travers des initiatives stratégiques, par exemple par le biais du programme Horizon Europe, certains programmes du Fonds de recherche du Québec et des organismes subventionnaires fédéraux, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et d'Affaires mondiales Canada.

En somme, les étudiantes et étudiants universitaires internationaux ne sont pas que des apprenants que le Québec accueille : ces personnes deviennent des partenaires de développement et d'influence et des bâtisseurs de l'économie québécoise du savoir. Miser sur leur contribution, c'est miser sur l'avenir!

Les besoins du Québec dans les emplois qualifiés

Admises par le biais du PEQ, les personnes issues de l'immigration et diplômées au Québec affichent des résultats remarquables. Leur succès s'explique par leur haut niveau de qualification, leur intégration préalable au Québec, en français, et leur connaissance du marché du travail. Elles représentent près de 48 000 emplois dans les villes universitaires québécoises et elles génèrent des retombées économiques significatives pour le Québec. En 2022, les contributions directe et indirecte au PIB de toutes les dépenses des étudiantes et étudiants internationaux se sont élevées à 3,8 milliards de dollars au Québec⁴. Celles et ceux qui choisissent de rester au terme de leur parcours d'études combinent des besoins critiques dans des secteurs en pénurie, tels que la santé, les technologies de l'information, l'éducation, le génie et la construction.

Pour toutes ces raisons, nous demandons de maintenir le nombre actuel de CAQ octroyés dans le cadre du PÉÉ. De même, nous souhaitons que le PEQ-volet diplômés ainsi que le PSTQ soient maintenus, d'autant qu'il faut convenir que ces derniers ne peuvent se substituer l'un à l'autre n'ayant pas les mêmes finalités.

Les étudiantes et étudiants universitaires internationaux jouent aussi un rôle crucial dans l'attractivité et la réputation du Québec à l'étranger. Ces personnes deviennent ambassadrices de leur université d'accueil et, plus largement, du Québec. Plusieurs établissements universitaires québécois entretiennent des liens internationaux par le biais de leurs réseaux de personnes diplômées, qui témoignent fièrement de leur expérience et qui font rayonner la culture, les entreprises et le savoir-faire québécois partout dans le monde. À ce titre, les étudiantes et étudiants universitaires internationaux contribuent au déploiement de la stratégie internationale du Québec⁵.

Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, le BCI demande que les politiques et directives à venir encadrant l'immigration étudiante universitaire pour 2025-2029 tiennent compte du rôle structurant unique que ces personnes jouent sur le développement du Québec, sur sa vitalité socio-économique, tout particulièrement en lien avec les objectifs de la stratégie de recherche et d'investissement en innovation du gouvernement du Québec, la stratégie de développement de sa main-d'œuvre qualifiée et sur son rayonnement et sa crédibilité sur la scène internationale.

Dans cette perspective, le BCI formule les recommandations suivantes qui pourront être discutées dans le cadre des audiences publiques de la Commission des relations avec les citoyens, en septembre prochain :

RECOMMANDATION 1

Maintenir le nombre actuel de CAQ pour études universitaires, et soustraire les étudiantes et étudiants universitaires internationaux des cibles de réduction proposées dans le cadre de cette consultation.

RECOMMANDATION 2

Préserver le PEQ-volet diplômés pour les personnes issues de l'immigration diplômées au Québec.

RECOMMANDATION 3

Mettre fin, sans autre renouvellement, au décret 155-2025 pour les universités.

RECOMMANDATION 4

Faciliter les procédures et accélérer les étapes conduisant à l'obtention et au renouvellement des CAQ pour études universitaires.

RECOMMANDATION 5

Favoriser la concertation entre le fédéral et le provincial pour soutenir les partenariats internationaux entre les universités québécoises et des institutions étrangères visant l'accueil d'étudiantes et étudiants universitaires internationaux de 2^e et 3^e cycles ainsi que le soutien à la mobilité étudiante et professorale.

Conclusion

Le BCI promeut le rôle essentiel de l'immigration étudiante universitaire pour le développement et la vitalité du Québec. Il est d'avis que le gouvernement du Québec vise la mauvaise cible pour faire face aux défis associés à l'immigration, car les étudiantes et étudiants universitaires internationaux font partie de la solution et non du problème. L'État québécois gagnerait à maintenir une posture ouverte et proactive au cours des prochaines années à l'égard de cette portion de la population étudiante universitaire, de concert avec nos établissements. Les étudiantes et étudiants universitaires internationaux jouent un rôle clé dans la réponse aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée et au développement de la recherche et de l'innovation. Le BCI appelle le gouvernement du Québec à une reconnaissance accrue de l'apport des étudiantes et étudiants universitaires internationaux à notre société en misant sur leur accueil et leur intégration.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos constats et recommandations en lien avec l'immigration étudiante universitaire, nous vous transmettons, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pour les cheffes et chefs des établissements universitaires québécois,
le président du Conseil d'administration du BCI,



Christian Blanchette
Recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières

c. c. : ▪ Madame Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur
 ▪ Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi

¹ Données colligées par le BCI.

² Rémi Quirion, *Les étudiants étrangers en enseignement supérieur sont une mine d'or gris pour le Québec*, Le Devoir, 14 novembre 2024.

³ Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, 2022, 84 pages.

⁴ Roslyn Kunin and Associates, Inc. (RKA, Inc.), *Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour des impacts de 2022*, Rapport final, novembre 2023, 66 pages.

⁵ Gouvernement du Québec, *Le Québec : fier et en affaires partout dans le monde! Vision internationale du Québec*, 2019, 54 pages.